

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n° 20

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINÉ donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Soutien financier pour la participation à la manifestation "Châtellerault, ville portuaire" – 25 et 26 août 2018

Les 25 et 26 août dernier, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a organisé l'événement "Châtellerault, ville portuaire". A cette occasion, de nombreux spectacles et animations ont été programmés sur les quais et sur l'eau. Des associations de Grand Châtellerault ont participé à l'événement et ont contribué à l'animation musicale. Un soutien financier est sollicité.

* * * * *

VU l'article 3.I.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°5 du bureau communautaire du 18 juin 2018 portant sur le soutien financier à l'organisation de l'été Châtelleraudais 2018,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives intervenant dans la programmation de la manifestation "Châtellerault, ville portuaire",

CONSIDERANT les prestations proposées :

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 2890 €

Amis du Vieux Poitou	Chants et danses XVIIIe - XIXe	1 300 €
A vous de jouer - Orphe'Um	Chants marins	1 590 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n° 20

page 2/2

La communauté d'agglomération demandera la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4440.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER